



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

**FINANCES**

**1.- Ouverture d'une ligne de crédit**

**Considérant** qu'il y a lieu d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions accordées dans le cadre de l'opération d'aménagement de la traversée de Villeneuve et du recouvrement du FCTVA,

Le Maire est autorisé à ouvrir une ligne de crédit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 100 000 €

Vote : 2 abstentions et 12 voix « pour »

**2.- Décision modificative n°2**

Il est nécessaire de procéder au remplacement de l'autolaveuse de la salle des sports qui ne fonctionne plus et qui n'est plus réparable. Les crédits à la hauteur de 5 500 € votés au budget principal 2019 sont insuffisants pour l'acquisition de la nouvelle machine d'une valeur de 6 240 € TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante pour permettre cette dépense nécessaire en section investissement.

**SECTION INVESTISSEMENT – Modification de crédits**

	Dépenses	Recettes
020 – Dépenses imprévues	- 740,00 €	
2158 – opé 297 – Autolaveuse salle des sports	+ 740,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Vote : « pour » à l'unanimité

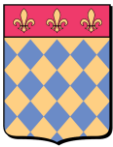
**URBANISME**

**3.- Procédure préalable à l'aliénation d'une parcelle au lieu-dit « Champ Ballet »**

La parcelle cadastrée section ZY n°55 au lieu-dit « Champ Ballet » située sur la commune de Villeneuve n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de cette parcelle, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Vote : « pour » à l'unanimité



#### **4.- Délégation du droit de préemption urbain de la commune de Villeneuve à la CCDSV sur les parcelles de la zone artisanale.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes Dombes Saône Vallée a compétence pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités du territoire Dombes Saône Vallée.

L'élaboration du PLU approuvé le 19 février 2019 a pour effet de modifier le zonage du plan. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain.

M. le Maire précise que la zone UX du PLU contient les 2 parcelles cadastrées section D n°1039 et 1040 sur lesquelles la commune a le projet de déplacer le local « Voirie » et la caserne des pompiers.

Après discussion, le conseil municipal,

-**DEMANDE** qu'un contact soit pris avec la communauté de communes afin d'établir une convention pour conserver ces 2 parcelles au profit de la commune,

-**NE SOUHAITE PAS** déléguer le droit de préemption urbain dans l'immédiat,

-**REPORTE** le point à une prochaine réunion

#### **SYNDICAT**

#### **5.- Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEA**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Vote : « pour » à l'unanimité

#### **6.- SEP Bresse Dombes Saône – Adhésion des communes ex-SIE Montmerle et Environs**

Le conseil municipal accepte l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vote : « pour » à l'unanimité

#### **DIVERS**

#### **7.- Questions diverses**

**Parking « Relais de la Gare »** : Après une entrevue avec M. le Maire, M. Bruno ROCHE ne demande aucune participation de la commune pour les travaux qu'il souhaite réaliser sur son parking privé.

**Syndicats** : Christian COUDURIER fait un compte-rendu du dernier comité syndical du SEP BDS.

Alain MALLET rapporte les modifications en cours sur le SMICTOM qui sera dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La CCDSV reprendra la compétence « Déchets ».

**Ecole** : Jean-Claude GUYENNET évoque un incident à l'école. Il fait également remarquer un manque de vigilance des agents communaux. M. le Maire confirme qu'il y a eu une intrusion dans l'école, le mardi 17 septembre 2019, d'une personne apeurée. Cette jeune fille a été repérée immédiatement et mise à l'écart



par le personnel communal. Les enfants ont été confinés dans les classes, sans problème. Les agents ont, de suite, averti la directrice de l'école, M. le Maire et les gendarmes.

Ils l'ont maintenu isolée jusqu'à l'arrivée des gendarmes et des pompiers qui l'ont évacuée.

Les agents qui sont intervenus sur cet incident ont été félicités par l'inspecteur académique de l'éducation nationale, la directrice d'école, les gendarmes et M. le Maire. La sécurité des enfants a entièrement été assurée par l'équipe en charge de la surveillance.

Cependant M. le Maire indique qu'il rappellera tout de même aux agents de rester attentifs et vigilants pendant leur temps de travail.

**Cœur du village** : La date de l'inauguration a été reportée au 26 octobre 2019. Le vin d'honneur sera organisé par les bars-restaurants « LE RELAIS DE LA GARE » et « LE VILLENEUVOIS ».

**Croix rouge** : L'antenne de la croix rouge de Montmerle propose d'intervenir auprès des CM1 et CM2 pour une initiation aux premiers gestes de secours. Pour cela, elle demande une participation de 2,50 € par enfant et une salle adaptée. Le coût serait de 87,50 € pour les 35 élèves. Le conseil municipal est favorable à cette initiative.

**Banques** : M. le Maire informe le conseil qu'après s'être entretenu avec le Crédit Agricole pour les 2 lignes de trésorerie en cours, ils ont également évoqué avec eux le rachat des 2 emprunts contractés dont les taux fixes sont supérieurs à 4%. La banque a accepté de rouvrir les dossiers, ce qu'elle avait refusé de faire jusqu'à maintenant.

**PLU** : Après 8 mois de mise en place, le PLU de la commune apparaît comme trop restrictif et bloque de nombreux projets. M. le Maire demande au conseil son avis sur le lancement d'une révision. Une partie de l'assemblée n'est pas favorable à cela et souhaite consulter l'agence 01 à laquelle la commune adhère pour connaître leur point de vue. M. le Maire rappelle que le moment n'est pas opportun et que la dépense n'est pas inscrite au budget.

**RSE** : Jean-Paul PERRAUD fait part au conseil municipal qu'une Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) ou borne de recharge sera mise en place sur le parking de l'école. Cette opération sera intégralement financée par la RSE.

**Préfecture** : Le conseil municipal est informé de l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2019 portant déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et de création de mares sur les communes de Villeneuve, Chaleins, Guéreins, Montceaux, Dompierre sur Chalaronne et Saint-Etienne sur Chalaronne portés par le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

**Mairie** : Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont modifiés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Sur la demande de plusieurs administrés pour avoir une ouverture en après-midi, la mairie sera ouverte le vendredi après-midi de 14h30 à 17h30 en même temps que l'agence postale.

Par manque de fréquentation, elle sera fermée le samedi matin.

Les autres créneaux horaires ne sont pas modifiés.

Villeneuve,  
Le 08 octobre 2019

**Le Maire**  
**David POMMIER**